



0 0 0 0 2 5 **0 3** N°.....MEN/SG/DEMSG/pk

Le Ministre

CIRCULAIRE

Objet: orientation en classe de seconde pour l'année scolaire 2021-2022

Mesdames et Messieurs,

En vue de l'orientation des élèves en classe de seconde pour l'année scolaire 2021/2022, les critères ci- dessous sont retenus :

1- Pour les élèves du public :

Sont orientés en classe de seconde, les élèves de la classe de troisième (3ème) de l'enseignement public âgés de 19 ans au plus au 31 décembre 2021 et remplissant les conditions suivantes :

- être admis au BFEM 2021, avoir une moyenne annuelle au moins égale à 09,50/20 et être proposé, par le conseil de classe, au passage en classe supérieure ;
- n'avoir pas réussi au BFEM mais avoir une moyenne annuelle au moins égale à 10/20 et être proposé, par le conseil de classe, au passage en classe supérieure.

2- Pour les élèves du privé :

Les élèves des classes de troisième (3ème) de l'enseignement privé sont orientés en seconde dans le public à leur demande et dans la limite des places disponibles lorsqu'ils remplissent les conditions suivantes :

- être âgé de 19 ans au plus au 31 décembre 2021;
- être admis au BFEM 2021, avoir une moyenne annuelle au moins égale à 09,50/20 et être proposé, par le conseil de classe, au passage en classe supérieure.

J'attache du prix à l'exécution de la présente circulaire.

A Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'Académie

Ampliations:

- MEN/SG
- MEN/DC
- MEN/DEMSG
- MEN/CNOSP

Mamadou TALLA





0	()	0 0 2.5 0 4 MEN/SG/DEMSG/PK/jb
		Diamniadio, le
		IQ 9 AOUT 2021

Objet: orientation et maintien des élèves dans les classes de seconde scientifiques Ref: lettre circulaire nº 00002457MEN/SG/DEMSG/PK du 03 juin 2019

Mesdames et Messieurs,

Le Sénégal s'est résolument engagé dans la lutte pour l'émergence et le développement à travers le plan Sénégal émergent (PSE), particulièrement en son axe II qui fait de la promotion du capital humain une préoccupation centrale.

Dans ce sillage, les plus hautes autorités, opérationnalisant les conclusions des assises nationales de l'éducation et de la formation ont instruit de « réorienter le système éducatif vers les mathématiques, les sciences, le numérique et l'entreprenariat ».

À cet effet, le ministère de l'Éducation nationale a consigné dans le programme d'amélioration de la qualité, de l'équité et de la transparence en Éducation et Formation (PAQUET-EF révisé, 2018-2030), l'ambition de renverser la tendance en matière de fréquentation des filières et séries au profit de celles scientifiques et techniques.

Ainsi, dans le but de contribuer à la matérialisation de cette ambition, je vous engage à veiller sur les travaux des commissions d'orientation et de maintien en classe de seconde et particulièrement en seconde scientifique, pour le respect des critères édictés.

À

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'Académie

Mamadou TALLA